

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER-D'APRIGNY, Alexandra DUPIN, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Wilfried JEHANNE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Maryline LESELLIER, Bachir OUINAS, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Michel RICHOMME, Sylvie VIVIER.

Procurations : Denis LIGNEL ayant donné pouvoir à Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE ayant donné pouvoir à Eric GROULT, Dorian WOLTER ayant donné pouvoir à Anne-Marie-CORBEL.

Absents excusés :

Absent non excusé : Edouard LEDOYER, Malika PIRES.

Secrétaire de séance : Michèle LAVARDE

Conseillers en exercice : 23	Présents : / 18	Votants :21	Convocation : 21.02.2023	Affichage : 21.02.2023
------------------------------	-----------------	-------------	--------------------------	------------------------

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023/1 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 4 OCTOBRE 2022 CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN A « LA CARRIERE »

Par délibération en date du 4 octobre 2022, le conseil municipal de Pont-Hébert a autorisé la cession du terrain cadastré section AC n°675p à Manche Habitat pour y construire les logements de « La carrière » et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Or, il apparaît qu'une partie de ces logements a été implantée également sur la parcelle cadastrée section AC n°678p.

En conséquence, il y a lieu de régulariser la précédente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AC 675p et 678p à Manche Habitat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2023/2 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 4 OCTOBRE 2022 CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN RUE DE BEAULIEU

Par délibération en date du 4 octobre 2022, le conseil municipal de Pont-Hébert a autorisé la cession du terrain cadastré section AC n°673 à Madame Corinne BERTRAND pour un montant de un euro symbolique, cette dernière

souhaitant acquérir également la maison de Madame Yolande GIARD, riveraine de la parcelle cadastrée section AC n°673.

Le conseil municipal a, par ailleurs, chargé Maîtres LEBOUTEILLER et SAMSON de gérer cette transaction.

Or, il apparaît que Madame Corinne BERTRAND n'a pas pu acquérir la maison de Madame Yolande GIARD et ne souhaite pas acquérir la parcelle cadastrée section AC n°673.

En conséquence, il est proposé de régulariser la précédente délibération en autorisant la cession, dans les mêmes conditions, à Madame Yolande GIARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AC 673 à Madame Yolande GIARD pour un euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- CHARGE Maîtres LEBOUTEILLER et SAMSON de gérer cette transaction.

2023/3 – PROPOSITION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N°103 ET 108 – RUE DE LA PRAIRIE DE SAINT-LÔ AGGLO VERS LA COMMUNE DE PONT HEBERT

Saint-Lô Agglo souhaite régulariser le statut des voiries à l'échelle de son territoire, et ce, afin de mettre en cohérence, les compétences communales et communautaires.

Dans ce cadre, Saint-Lô Agglo, au titre de sa compétence en matière d'aménagement de parcs d'activités, se doit d'incorporer dans son patrimoine les voiries à l'intérieur des périmètres de zones d'activités ;

A contrario, les voiries desservant des habitations seraient incorporées dans le patrimoine des communes.

Sur Pont-Hébert, plusieurs parcelles desservent des habitations et doivent faire l'objet d'un acte de transfert à titre gratuit par Saint-Lô Agglo au profit de la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AE n°103 et 108 situées rue de la Prairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le transfert à titre gratuit des parcelles de Saint-Lô Agglo cadastrées sections AE n°103 et 108 dans le patrimoine de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces transferts.

2023/4 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35h/35h) au service technique notamment pour l'entretien des espaces verts à compter du 1^{er} mars 2023.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/03/2023

	HEURES HEBDO	NBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	35	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	35	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	35	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	35	1
FILIERE TECHNIQUE		
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	35	1
AGENT DE MAITRISE	35	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	35	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	29,66	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	35	4
ADJOINT TECHNIQUE	35	5+1 à recruter
ADJOINT TECHNIQUE	29,66	1
ADJOINT TECHNIQUE	23	1
FILIERE MEDICO - SOCIAL		
ATSEM 1ERE CLASSE	35	1
ATSEM 2EME CLASSE	35	1
FILIERE ANIMATION		
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	18,5	1
ADJOINT ANIMATION	23	1
FILIERE CULTURELLE		
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	32	1

29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er mars 2023,
- AUTORISE la modification du tableau des emplois,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

2023/5 – PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le trésorier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances détenues par la commune de PONT-HEBERT.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L. 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Vu la demande du comptable public sollicitant l'admission en non-valeur au profit de la commune de PONT-HEBERT de plusieurs créances.

Monsieur le Maire fait part des débiteurs concernés ainsi que le montant des titres.

Nom des débiteurs	Solde TTC
Liste	5873170415
Particulier	47.16€
Particulier	96.88€
Particulier	265.40€
Particulier	31.50€
Particulier	69.20€
Particulier	0.36€
Particulier	112€
Total	622.50€
Liste	6097250815
Particulier	0.60€
Particulier	7.52€
Particulier	2.10€
Particulier	16€
Particulier	1.62€
Société	29.22€
Total	57.06€
TOTAL GENERAL	679.56€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** à l'unanimité d'accepter la demande d'admission en non-valeur pour un montant total de **679.56 €** comme indiqué ci-dessus et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au traitement de ces admissions en non-valeur, le compte 6541.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de vente de bâtiments communaux :
Monsieur le Maire propose de vendre plusieurs bâtiments communaux : Jean-Pierre OUIAS précise qu'une réunion de la commission bâtiment a eu lieu. Il a été évoqué la question de ce qui devait être fait de l'ancienne mairie du HOMMET. La commission bâtiment a décidé à l'unanimité des membres présents de vendre ce bâtiment. Une personne serait intéressée par ce bâtiment et le terrain derrière. Cette vente sera soumise au vote du conseil municipal lors d'une prochaine séance. Monsieur le Maire précise que le hangar Rue d'Esglandres pourrait être vendu également. Enfin, il indique également avoir échangé avec Monsieur DELCOURT concernant la vente d'un terrain à proximité de son entreprise.
- Projet d'adressage postal de PONT-HEBERT : Eric GROULT fait un point rapide sur le projet d'adressage postal. La prochaine réunion aura lieu jeudi 2 mars 2023. Le projet est en phase de réalisation. Il faudra se rapprocher de la poste pour faire valider les propositions.
- Sylvie VIVIER demande si des panneaux de signalisation seront posés prochainement pour signaler le chemin de la Houchardière de la Godarderie et si la route sera refaite.
- Modification du règlement des salles des fêtes : Jean-Pierre OUIAS indique que le règlement et le contrat de location des salles des fêtes seront modifiés prochainement pour tenir compte de prescriptions demandées par le SDIS après la visite de sécurité à la salle des fêtes de PONT-HEBERT et des incivilités constatées à celle du HOMMET D'ARTHENAY. La prochaine réunion de la commission sécurité aura lieu le 24 mars 2023.
- Monsieur le Maire indique que certains élus ne s'étaient positionnés sur aucune commission. Il propose donc aux élus qui le souhaitent de s'inscrire sur une ou plusieurs commissions.
 - o Wilfried JEHANNE souhaite intégrer la commission finances, la commission association et la commission bâtiments.

- Alexandra DUPIN accepte de faire partie de la commission commerce, artisanat et marché et de la commission affaires scolaires et cantine.
- Recensement : Le recensement a eu lieu du 18 janvier au 19 février 2023. Michel RICHOMME tient à remercier les agents recenseurs pour le travail réalisé. Il précise que la population légale pourrait être augmentée. Les résultats seront publiés au mois de juin.
- Saint-Lô Agglo propose de faire une information sur la situation financière de l'Agglo lors de trois rencontres. Monsieur le maire propose aux élus municipaux de se rendre à la réunion du 13 mars prochain à la salle Melpha à la Meauffe.
- Salle de Judo : Monsieur le Maire indique qu'un projet de dojo a été déposé en 2020 qui a été retoqué car la commune n'avait pas la compétence sport. La fédération de judo est revenue vers la commune pour trouver des solutions. Des locaux pourraient convenir à la fédération. Il s'agit du bâtiment dans lequel se trouve la bibliothèque et les assistantes maternelles. Le président du judo club est d'accord. Une équipe technique est venue voir la faisabilité du projet et travailler sur des plans. L'entreprise EIFFAGE réaliserait les travaux. Le préau serait fermé pour que les enfants puissent y jouer par mauvais temps. La fédération de judo autorise les enfants de l'école à aller faire du sport sur les tatamis. C'est un projet qui pourrait aller vite. Les travaux pourraient être livrés au mois de septembre. La commune financerait environ 20% du projet. Saint-Lô Agglo pourrait subventionner ce projet. Ce projet ne coûterait presque rien à la commune.
- Hangar D'APRIGNY : Les agents techniques disposaient jusqu'à présent d'un local au sous-sol de la mairie. Les véhicules étaient stationnés à l'extérieur et faisaient fréquemment l'objet de vols. Michel RICHOMME indique qu'un bail de location a été passé avec Arnaud D'APRIGNY. Les agents techniques rénovent le hangar. Une partie de ce hangar sera occupé par les agents techniques et une autre partie pourrait être occupée par les associations. Les camions sont déjà stockés dans le hangar. Un local sanitaire et un local archives seront réalisés par les agents techniques dans le sous-sol de la mairie.
- Travaux de rénovation de la mairie : Les agents techniques ont également procédé à la rénovation des locaux de la mairie.
- Une réunion d'information à destination des élus sera organisée par la gendarmerie le 14 mars 2023 à PONT-HEBERT.
- Monsieur le Maire indique qu'Anthony LEPLEY avait demandé une disponibilité. A compter du 1^{er} mars 2023, il travaillera à Bayeux Intercom.
- Michèle LAVARDE indique qu'il y a beaucoup de demande de logement. Plus que la commune ne peut en satisfaire.
- Nathalie PLOS indique qu'une conférence à destination des seniors sera organisée par un ancien gendarme le 13 avril 2023 à 14h00. Elle revient également sur le contrat d'assurance santé et indique que deux personnes ont signé un contrat avec AXA à un prix très avantageux.
- Michel LAMY indique qu'il y a eu quatre nouvelles inscriptions aux écoles de PONT-HEBERT. Le problème reste le manque de place à la cantine. La mise en place de trois services semble difficile à organiser.
- Alexandra DUPIN demande si les candélabres du bourg du HOMMET d'ARTHENAY pourraient être allumés en permanence pour des raisons de sécurité.
- Anne-Marie CORBEL indique qu'un fil téléphonique est quasiment au sol, Hôtel Grente au HOMMET D'ARTHENAY.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 11 avril 2023 à 20h00. Il s'agira de voter le budget. Le vote du budget du CCAS aura lieu avant.

Séance levée à 21h50

Le secrétaire de séance


Michèle LAVARDE

Le Maire,

Michel RICHOMME

